

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 juillet 2015

Le 7 juillet 2015 à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Joël DEROUIN, Françoise FORGEARD, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Sonia QUENTIN, Laurent COEURET, René COSNARD, Peggy MALABRY

Etaient absents excusés : Christelle COLAS, Patrick BREBION

Date de convocation : 2 juillet 2015

Date d'affichage des décisions : 8 juillet 2015

Sébastien MORTIER a été élu secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. PERSONNEL :

CREATION DE POSTE ET RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'adjoint administratif a passé et réussi un examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

En conséquence, Monsieur le Maire demande de créer l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} Classe à 17 h semaine en vue d'un avancement de grade au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement au grade supérieur à 100 % et de demander l'avis du Comité technique paritaire comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Nombre d'agent promouvable	Ratios	Nombre d'agent à promouvoir au 01/01/2016
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	100 %	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, fixe les ratios d'avancement de grade comme ci-dessus et demande l'avis au Comité technique paritaire.

2. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir régler la facture d'entretien de voirie 2015 dont le budget prévu initialement avait été porté en fonctionnement :

- DM 1 – BUDGET COMMUNE

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET COMMUNE		
FONCTIONNEMENT / INVESTISSEMENT		
COMPTES	Fonctionnement	Investissement
61523 - Voies et réseaux / Dépenses	- 40.000,00	
023 – Virement à la section d'investissement	+ 40.000,00	
215 – Immobilisations corporelles en cours / Dépenses		+ 40.000,00
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 40.000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés autorise Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative comme ci-dessus.

3. FLEURISSEMENT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Maisoncelles et Tresson organisaient conjointement un concours du fleurissement et mettaient à disposition un jury pour l'attribution des prix. Tresson ne souhaitant plus organiser ce concours sur son territoire, le jury de Tresson risque de faire défaut pour le concours fleurissement de Maisoncelles.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de maintenir le concours de fleurissement dans le village et va demander à la municipalité de Tresson de bien vouloir poursuivre leur mise à disposition d'un jury pour la bonne organisation de ce concours.

4. CONTRAT FOURRIERE ANIMAUX

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le renouvellement de la fourrière animal et propose d'examiner la convention de la Ligue de Défense des Animaux de la Sarthe et celle de la pension de la Saintonnière d'Evailé :

	LIGUE DEFENSE DES ANIMAUX NEUVILLE S/SARTHE	PENSION EVAILLE
COTISATION ANNUELLE	96,60	100,00
DEPOT D'ANIMAUX après passage chez un vétérinaire	PAR LA MAIRIE	PAR LA PENSION
DELAI DE GARDE	8 jours	8 jours
HORAIRES	10h-12h 14h-16h30	24h/24h - 7j/7j
CAPTURE ET TRANSPORT	PAR LA MAIRIE	25,00
NUIT DE GARDE	15€ chien - 10€ chat	12,00
FRAIS IDENTIFICATION ET VETERINAIRES	COUT REEL	COUT REEL

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de dénoncer la convention de la Ligue de défense des animaux en vigueur jusqu'en novembre 2015 et de signer une convention avec la pension de la Saintonnière à Evallé.

5. LOCAL SANITAIRE DE L'AGENT TECHNIQUE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut aménager un local sanitaire pour l'agent technique comprenant douche, vestiaire et toilettes. Des devis avaient été demandés courant 2014, mais le projet ayant évolué, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à élaborer un nouveau cahier des charges pour transmission et demande de devis à différentes entreprises

Après discussion, le Conseil Municipal, donne son accord à Mr le Maire pour consulter différentes entreprises sur ce projet.

6. QUESTIONS DIVERSES

Fleurissement

La commune de St Michel de Chavaignes demande un jury pour son concours fleurissement. Mr COSNARD se porte volontaire.

Logement communal 14 rue du val de Loir

Mr le Maire a reçu une demande pour ce logement qu'il soumet au Conseil Municipal. Après discussion, si le dossier final est correct, le Conseil Municipal donne son accord.

Comice du Pays Bilurien

Réunion le 30 juillet pour la confection du char de la commune.

Prochain conseil municipal

Mardi 8 septembre à 20h30

La séance est levée à 21h45